

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 02 avril 2024

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Convocation : 25/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Jouhaud L.
Tournillac C. représentée par Le Carff C.

Secrétaire de Séance : Noel Fleury

Délibération : 2024-012

Objet : Compte de Gestion - 2023.

Madame le Maire présente le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 dressé par Monsieur Terrade, Comptable au sein du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, et constate que le Compte de Gestion correspond exactement au Compte Administratif.

Considérant la concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, l'Assemblée délibérante :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion identique au Compte Administratif,
- **DECLARE** le Compte de Gestion et le Compte Administratif pour l'exercice 2023 en conformité.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT

Le secrétaire de séance,
Fleury NOEL

